

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

PROCES VERBAL
SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation des comptes rendus des Conseils Communautaires des 6 et 20 Décembre 2017**
- **Recomposition du Conseil Communautaire suite à l'extension du périmètre de la Communauté de Communes avec l'adhésion de la commune de Saint Priest**
- **Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de la région de Crocq (SIAEPA)**
- **Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Vouize**
- **Adhésion au Pays Combraille en Marche du 1^{er} Janvier à la date de création du syndicat mixte**
- **Demande de subvention DETR – Tiers-Lieu « Station des Services » à Auzances**
- **Marché « Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif » : Choix du titulaire**
- **Tarifification des prestations en assainissement non collectif et périodicité des contrôles**
- **Avenant au règlement du service concernant l'assainissement non collectif**
- **Marché « Création d'une nouvelle station d'épuration à Auzances » : Choix du titulaire**
- **Marché « Réalisation du diagnostic du système d'assainissement des eaux usées et pluviales – Communes de Sannat et Fontanières » : Choix du titulaire**
- **Modification de la demande de subvention portant le financement du poste chargé de mission GEMAPI – Agence de l'eau et Conseil Départemental**
- **Participation au projet porté par le PNR Millevaches : outil numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée**
- **Convention de mise à disposition d'un personnel de Creuse Tourisme dans le cadre de la compétence tourisme**
- **Adhésion au service de missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales en Creuse**
- **Participation aux voyages scolaires des Collégiens résident sur le territoire de la Communauté de Communes**
- **Décisions prises dans le cadre des délégations d'attribution**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

La séance est ouverte sous la présidence de Pierre DESARMENIEN qui fait l'appel des membres du Conseil Communautaire pour validation du quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 62 / Présents à l'ouverture de séance : 47 / Pouvoirs : 8

Alain BUJADOUX est élu en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Albert BONDIEU, maire de la commune de Saint Priest ainsi qu'à son adjointe.

Le Président demande l'accord pour un ajout à l'ordre du jour, à savoir :

- **Demande de motion de l'Association « Urgence Ligne Polt » pour que la priorité soit donnée à la ligne POLT pour la mise en service de nouveaux trains**
- **Demande participation financière à une étude permettant d'établir comment et à quelles conditions il était possible de gagner 30 minutes sur un trajet Limoges – Paris et 45 min de Paris à Toulouse, en préservant la desserte fine de nos territoires.**

Madame Valérie SIMONET, Vice-Présidente, demande qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour, à savoir :

- **Motion concernant le maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes secondaires**

Les ajouts à l'ordre du jour cités ci-dessus sont acceptés à l'unanimité.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 6 ET 20 DECEMBRE 2017

Le Président propose la validation des comptes rendus des Conseils Communautaires des 6 et 20 Décembre 2017.

Ces compte-rendu sont validés à l'unanimité.

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVEC L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT PRIEST

Le Président indique que l'extension du périmètre de notre Communauté de Communes avec l'intégration de la commune de Saint Priest au 1^{er} janvier 2018 (arrêté préfectoral d'extension de périmètre du 29 décembre 2017), conduit à une nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire.

L'article L5211-6-1 du CGCT prévoit deux modes de répartition :

- Soit une répartition de droit commun, selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 du CGCT
- Soit selon les termes d'un accord local définit à la majorité qualifiée des conseils municipaux à savoir les 2/3 au moins des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des communes représentant plus des 2/3 de la population.

Le Président précise que les deux cas de répartition ont été calculés grâce au simulateur de l'AMF et que ces résultats ont été soumis aux services préfectoraux pour vérification et validation.

La répartition de droit commun, qui sera validée par arrêté préfectoral si un accord local n'est pas validé par la majorité qualifiée des conseils municipaux avant le 31 mars 2018, porte le nombre de conseillers à 63 (1 conseiller pour la commune de St Priest et 1 conseiller supplémentaire pour la commune de Champagnat).

Le Président ajoute que le seul accord local possible porte le nombre de conseillers à 58. Dans ce cas, les communes d'Auzances, de Chénérailles, de Mérinchal et de Rougnat perdent chacune un siège.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Président indique que les deux simulations ont été présentées en réunion de Vice-Présidents du 23 Janvier, et qu'il est proposé aujourd'hui de valider la répartition de droit commun s'appuyant sur le choix retenu en fin d'année 2016, à savoir une répartition de droit commun des sièges du Conseil Communautaire, afin d'assurer une continuité des décisions prises lors de la fusion.

La nouvelle répartition sera constatée par arrêté préfectoral selon les dispositions de l'article R 5211-1-2 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la répartition de droit commun des sièges du Conseil Communautaire**
- **Charge le Président de faire constater cette répartition par arrêté préfectoral**

Cette décision sera notifiée dans les communes.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CROCQ (SIAEPA)

René ROULLAND, Vice-Président, indique que suite à la prise de la compétence assainissement dans son intégralité (assainissement collectif et non collectif) au 1^{er} Janvier 2018, il y a lieu de désigner les délégués communautaires représentant la Collectivité au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Crocq (SIAEPA).

La Communauté de Communes a interrogé les services de la Préfecture sur l'interprétation des statuts du SIAEPA, la réponse est la suivante :

« L'article 5 des statuts du SIAEPA de la Région de Crocq prévoit que : 'Chaque commune est représentée au sein du comité par deux délégués et chaque EPCI est représenté par deux délégués par commune adhérente au Conseil Communautaire' »

René ROULLAND rappelle que le syndicat dispose de trois cartes : eau, assainissement non collectif et assainissement collectif :

L'eau : Ce sont les communes qui adhèrent à cette carte à titre individuel : chaque commune désigne donc deux délégués.

L'assainissement non collectif : l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois avait transférée cette compétence pour l'ensemble de ses 13 communes membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion des trois Communautés de Communes, c'est la nouvelle intercommunalité qui agit en représentation-substitution de l'ex Communauté de Communes du Haut Pays Marchois.

Compte tenu des statuts du SIAEPA, la Communauté de Communes devait donc désigner pour les 13 communes 26 délégués titulaires et 26 délégués suppléants.

L'assainissement collectif : 11 des 13 communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Pays Marchois adhéraient à titre individuel à cette carte et bénéficiaient chacune de deux délégués.

René ROULLAND précise que depuis le 1^{er} janvier 2018, date à laquelle la Communauté de Communes s'est également dotée de cette compétence, c'est la Communauté de Communes qui est membre du syndicat et agit en représentation-substitution des 11 communes. Elle doit ainsi désigner pour les 11 communes 22 délégués titulaires et 22 délégués suppléants.

La Communauté de Communes ne peut pas cumuler plusieurs sièges soit au maximum 26 délégués.

Présentation de la liste des délégués actuels titulaires siégeant pour le compte des communes :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Basville	David BAUDON Corinne FOUSSADIER
Crocq	Jean Louis LACROCQ Jean Luc PIERRON
Flayat	Roger DERET Marc VILLATEL
La Mazière aux Bonshommes	Jean Pierre LABAS Michel PRUNY
La Villeneuve	Alain BALAIRE Marie Claude MATHIEU
Mérinchal	Patrice DEVESSIER Daniel CHEFDEVILLE
Pontcharraud	Emile DABANOVITCH Jean Louis GORSSE
Saint-Agnant près Crocq	Hélène BOURGNIGNAUD Jean Christophe CHAUSSAT
Saint-Bard	Stéphane BLANCHON Sébastien CHEFDEVILLE
Saint-Georges Nigremont	Jean Claude FAURIAUX Jean Marie FUNKE
Saint-Maurice près Crocq	Maryline BRUNET Alain ZUCCA
Saint-Oradoux près Crocq	Daniel GANNET Nicolas GERVAIS
Saint-Pardoux d'Arnet	Daniel LACOURBAS Raymonde MORELE

Il s'avère que dans les statuts, il est également indiqué que 2 délégués suppléants par commune membre de l'EPCI doivent aussi être désignés.

Soit une représentation de la Communauté de Communes siégeant au SIAEPA comme suit :

- 26 délégués titulaires,
- 26 délégués suppléants

Au vu du nombre important de délégués à désigner, il est décidé d'ajourner la décision pour permettre de préparer une liste en concertation avec les communes concernées.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA VOUEIZE

René ROULLAND, Vice-Président, indique que dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, la Communauté de Communes se substitue à ses communes adhérentes siégeant au SMAB de la Voueize.

Il précise que les statuts du Syndicat Mixte devaient être approuvés avant la fin de l'année 2017 mais qu'une commune n'a pas délibéré dans les délais impartis et les statuts n'ont donc pu être validés.

Dans ce cadre, le SMAB de la Voueize se trouve dans une situation transitoire et il est demandé à la Communauté de Communes de prendre une délibération pour maintenir en tant que délégué communautaire les conseillers municipaux siégeant au titre de leur commune et ce pour le 1er trimestre 2018.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

René ROULLAND précise un changement dans la liste transmise par le Syndicat, à savoir pour la commune de Le Chauchet, Monsieur Jean-François GIRAUD a démissionné du conseil municipal. Il est donc remplacé par Monsieur Éric DUMONT pour siéger en tant que membre suppléant.

René ROULLAND présente la liste des délégués suivante :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BOSROGER	MARTIN Béatrice	non connu au SMABV
	MALTERRE Richard	non connu au SMABV
CHAMPAGNAT	DUMONTEIL Jacques	MARCEAU Thierry
	BONNAUD Thierry	ROGUE Daniel
LE CHAUCHET	MARTIN François	MONTEIL Philippe
	MONTEIL Pascal	DUMONT Éric
PEYRAT LA NONIERE	GAUTHIER Matthieu	MOLLAS Patrick
	GROSVALLÉ Daniel	SIMONETON Sébastien
SAINT-DIZIER LA TOUR	KAULEK Olivier	THONNET Claire
	JARDON Aude	LAVEDRINE Jean-Paul

Jean-Paul JOULOT indique que les délégués suppléants pour la commune de Bosroger sont :

- Madame Céline ROUGEOL
- Monsieur Michel MALETERRE

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'une désignation temporaire dans l'attente que la validation des nouveaux statuts de ce Syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le maintien en tant que délégués communautaires les conseillers municipaux siégeant au titre de leur commune ;**
- **Approuve ce maintien pour le 1er trimestre 2018 ;**

ADHESION AU PAYS COMBRAILLE EN MARCHÉ DU 1^{ER} JANVIER A LA DATE DE CREATION DU SYNDICAT MIXTE

Le Président indique que la Communauté de Communes avait délibéré sur une non adhésion au Pays Combraille en Marche à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le Président explique que la date de création du Syndicat Mixte qui prendra le relais sur certaines missions du Pays étant fixée au plus tôt le 1er mai, il y a eu lieu de rester adhérent au Pays Combraille en Marche du 1^{er} Janvier jusqu'à la date de création effective du syndicat mixte pour le portage des dossiers en cours notamment dans le cadre des aides européennes et du programme TEPOS.

Il précise que le montant de la cotisation annuelle reste à 7€ par habitant mais sera réglée au trimestre jusqu'à la création du syndicat mixte soit 1.75 € par habitant par trimestre.

Soit un coût trimestriel de $13\,816 \times 1.75 \text{ €} = 24\,178 \text{ €}$. Il faudra intégrer à ce coût le nombre d'habitant de la commune de Saint Priest que n'a pas été pris en compte.

Le Président propose de délibérer pour l'adhésion au Pays Combraille en Marche jusqu'à la date de création du syndicat mixte.

A la demande de précisions sur le programme TEPOS, Jean-Jacques BIGOURET explique que ce programme concerne les économies d'énergie. Et rappelle les explications données lors du dernier conseil communautaire de décembre 2017.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au Pays Combraille en Marche du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'à la création effective du Syndicat Mixte,
- Dit que la cotisation relative à cette adhésion sera prévue au budget 2018,

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 52
Pouvoirs : 8	Abstentions : 3	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 52	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – TIERS LIEU « STATION DES SERVICES » A AUZANCES

Jean-Louis FAUCONNET, Vice-Président, rappelle que le tiers-lieu « La Station des Services » a ouvert en phase test au mois de juillet 2017 avec le recrutement d'une animatrice en charge du développement de ce lieu.

Ce projet de tiers-lieu a fait l'objet d'un accord de subvention de la part de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des Territoires à énergie Positive (TEPCV) à savoir un financement de l'ordre de 50% soit 200 000 € sur une prévision de 400 000 € pour la réalisation de cette opération (études, travaux et équipements).

Il est à noter que peuvent être financés dans le cadre de cette convention l'éco-aménagement et l'éco-rénovation du local ainsi que l'équipement du lieu.

Jean-Louis FAUCONNET propose de demander un financement complémentaire dans le cadre de la DETR, rubrique N°10 : Maintien ou développement des services publics en milieu rural.

Présentation du plan de financement proposé pour l'ensemble du bâtiment et l'équipement :

Plan de financement prévisionnel			
Dépenses		Recettes	
Opération	400 000 € HT	Convention TEPCV (50 %)	200 000 € HT
		DETR (30%)	120 000 € HT
		Autofinancement COMCOM (20%)	80 000 € HT
TOTAL	400 000 € HT	TOTAL	400 000 € HT

Jean-Louis FAUCONNET explique qu'une consultation concernant la maîtrise d'œuvre a été lancée, qu'un groupement d'entreprises constitué de 2 architectes, d'un bureau d'études "électricité", d'un bureau d'études "énergies fluides" ainsi qu'un économiste de la construction vient d'être retenu dans le cadre cette opération ; Monsieur Éric COLLET, architecte de Clermont Ferrand est désigné en tant que mandataire de ce groupement.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

L'avant-projet sommaire de cette opération sera présenté au Comité de Pilotage en charge de ce dossier ce vendredi 16 février.

La réhabilitation concerne l'ensemble du bâtiment, propriété de la Communauté de Communes. Le projet sera présenté en Conseil Communautaire.

L'opération doit être achevée impérativement pour la fin de l'année 2018 (Contrainte de la convention TEPCV). L'architecte s'est engagé à respecter ce délai.

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pourront également être demandées.

Lors de la réunion organisée par la Région Nouvelle Aquitaine sur les Tiers-Lieux, il a été précisé l'objectif d'ouverture de 300 tiers lieux d'ici 2020 sur la Région Nouvelle Aquitaine. La Région a indiqué que les financements dédiés pour l'ouverture de ces Tiers-Lieux sont conséquents.

Le Tiers-Lieu est un lieu d'échanges et de rencontres mais il n'y a pas d'objectifs précis de défini. Chaque lieu est différent. Il faut expérimenter.

Pour la Communauté de Communes, ce sont des lieux qui doivent favoriser le développement économique et accueillir, à minima, un espace de travail partagé (espace de coworking).

On peut également envisager dans le tiers-lieu d'Auzances le bureau d'accueil touristique.

Plusieurs élus s'interrogent sur le bien-fondé de cette opération.

Il est répondu qu'il faut voir ces tiers-lieux comme un vrai enjeu pour les personnes qui souhaitent venir s'installer sur notre territoire, qu'il y a un besoin, et qu'il faut en tirer parti pour installer des personnes.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, approuve le plan de financement complémentaire ci-dessus dans le cadre de la DETR ;

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 52
Pouvoirs : 8	Abstentions : 2	CONTRE : 1
Absents excusés : 7	Exprimés : 53	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

MARCHE « CONTROLE ET SUIVI DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » : CHOIX DU TITULAIRE

Alain BUJADOUX, Vice-Président, explique que la consultation pour ce marché a été lancée le 29 décembre 2017, qu'il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de 2 ans dont les montants sont les suivants :

- Montant minimum : 130 000 €
- Montant maximum : 200 000 €

Il indique qu'une seule offre a été déposée, celle de l'entreprise VEOLIA.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le marché a été analysé par rapport au marché précédent signé avec l'ancienne Communauté de Communes de Chénérailles.

Alain BUJADOUX, précise que l'ensemble des postes au bordereau des prix a augmenté et qu'un sous-détail des prix a été demandé à l'entreprise qui a justifié l'ensemble des augmentations.

L'analyse des offres a été présentée à la Commission Assainissement qui propose de retenir l'entreprise.

Au vu des estimations faites, le montant du marché sur l'ensemble des 2 années devrait être de 150 000 €.

Ce marché concerne d'une part l'ensemble des contrôles obligatoires et d'autre part, l'aide à la constitution des dossiers de subventions au financement des travaux des particuliers auprès de l'Agence de l'Eau.

La question est posée d'une gestion en Régie.

Il n'est pas certain qu'une gestion en Régie soit moins onéreuse qu'un contrat de prestations de services. Cette possibilité sera évaluée au cours de l'année 2018 dans le cadre de la structuration de la compétence assainissement.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, approuve la proposition de retenir l'entreprise VEOLIA pour le marché « Contrôle et suivi des installations d'assainissement non collectif »

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

TARIFICATION DES PRESTATIONS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET PERIODICITE DES CONTROLES

Alain BUJADOUX, Vice-Président, indique qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs des prestations obligatoires dans le cadre de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire, hormis les communes de l'ancien territoire du Haut Pays Marchois dont la gestion de l'assainissement relève du SIAEPA, en prenant en compte les montants du nouveau marché SPANC et des frais administratifs.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Au vu des tarifs appliqués précédemment, les membres de la Commission Assainissement proposent les tarifs suivants :

	Ex-CC Auzances Bellegarde	Ex- CC Chénérailles	Montant de la prestation au marché	Montant proposé
Examen préalable à la conception	85 €	100 €	80 €	100 €
Vérification de l'exécution	65 €	85 €	68 €	85 €
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien	67.70 €	80 €	68 €	80 €
Diagnostic préalable à la vente	67.41 €	85 €	68 €	85 €

Ces tarifs reprennent le montant des prestations ainsi que les frais administratifs.

Alain BUJADOUX indique que le contrôle technique de l'existant est actuellement réalisé selon la périodicité suivante :

- Tous les 4 ans pour absence d'installation ou installation non conforme et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.
- Tous les 7 ans pour installation non conforme car incomplète ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Tous les 10 ans pour les installations conformes

Etant donné l'augmentation des tarifs, la Commission Assainissement propose de revoir les périodicités comme suit :

- Tous les 5 ans pour absence d'installation ou installation non conforme et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement.
- Tous les 8 ans pour installation non conforme car incomplète ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs
- Tous les 10 ans pour les installations conformes

Le changement de périodicité diminue le nombre de contrôles des installations sur les 2 années de 1 650 à 1250.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs des prestations en assainissement non collectif proposé ci-dessus,**
- **Approuve la révision des périodicités des contrôles proposée ci-dessus.**

AVENANT AU REGLEMENT DU SERVICE CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Alain BUJADOUX, Vice-Président, explique qu'au vu de ce qui a été délibéré précédemment, il y a lieu de prendre un avenant au règlement de service pour :

- Modifier la périodicité d'intervention du service public d'assainissement non collectif à savoir le périmètre de la Communauté de Communes hormis les communes de l'ancien territoire du Haut Pays Marchois dont la gestion est confiée au SIAEPA
- Modifier la périodicité des contrôles comme vu précédemment
- Acter les nouveaux tarifs de contrôle

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant au règlement de service concernant l'assainissement non collectif avec les modifications présentées ci-dessus,

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 47	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 54	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

MARCHE « CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION A AUZANCES » : CHOIX DU TITULAIRE

Valérie SIMONET quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Alain BUJADOUX, Vice-Président, rappelle que cette opération a été scindée en deux lots :

- Lot 1 : Equipements électromécaniques
- Lot 2 : Génie Civil

Le marché porte uniquement sur le lot 2 « Génie Civil ». Le lot 1 a fait l'objet d'une consultation précédente qui a permis d'attribuer le marché à la société OPURE (anciennement HYDREL).

L'estimation du marché pour le lot 2 est de 950 000 euros HT.

17 entreprises ont retiré un dossier de consultation et 2 entreprises ont déposé une offre, à savoir :

- SEGEC, située à La Châtre
- NGE, située à Pont du Château dans le Puy de Dôme

Le bureau d'étude INFRALIM, maître d'œuvre sur cette opération a présenté l'analyse des offres à la Commission Assainissement le lundi 29 Janvier 2018.

La Commission Assainissement propose de retenir comme l'offre la mieux-disante, l'offre présentée par la société NGE pour un montant de 915 000 euros HT.

Présentation du récapitulatif de l'ensemble de l'opération :

	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
Maîtrise d'œuvre (INFRALIM)	42 400.00 €	50 880.00 €
Diagnostic Amiante	1 023.00 €	1 227.60 €

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Contrôle SPS	2 013.00 €	2 415.60 €
Contrôle Technique Béton	4 340.00 €	5 208.00 €
Lot 1 Electromécanique et process	281 100.00 €	337 320.00 €
Lot 2 Génie Civil	915 000.00 €	1 098 000.00 €
TOTAL	1 245 876.00 €	1 495 051.20 €
Maîtrise Foncière		19 000.00 €
Frais de Bornage		739.00 €
Publicités		3 178.28 €
TOTAL GLOBAL TTC		1 517 969.00 €

Alain BUJADOUX ajoute que cette opération est subventionnée :

- Par l'Agence de l'Eau à hauteur de : 403 935 € (35 % de 1 154 100 € HT)
- Par le Conseil Départemental : 128 619 € (10 % de 1 286 190 € HT)
- Avance remboursable : 403 935 € (35 % de 1 154 400 € HT)
(Agence de l'Eau)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à la société NGE pour le « lot 2 – Génie Civil » pour un montant de 915 000 € HT.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 47	Votants : 55	POUR : 55
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 7	Exprimés : 55	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SEBENNE, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

MARCHE « REALISATION DU DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES – COMMUNES DE SANNAT ET FONTANIERES » : CHOIX DU TITULAIRE

Pour le diagnostic de FONTANIERES

Alain BUJADAOUX, Vice-Président, indique que 4 bureaux d'étude ont déposé une offre : Groupement C2EA Infralim, Larbre Ingénierie, AEC et VRD'EAU.
Il ajoute que l'estimation du marché est de 32 555 euros.

Sur les 4 offres, l'offre de la Société AEC a été détectée « anormalement basse » et après questionnement sur le détail des prix, la Société a retiré son offre.

Il indique que l'analyse des offres a été présentée en Commission Assainissement qui propose de retenir l'offre du groupement C2EA/Infralim pour un montant de 25 330 euros.

Alain BUJADOUX rappelle que ce diagnostic est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60% et par le Conseil Départemental à hauteur de 20%.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché cité en objet au groupement C2EA/Infralim pour un montant de 25 330 € HT

Pour le diagnostic de SANNAT

Alain BUJADAOUX, Vice-Président, indique que 4 bureaux d'étude ont déposé une offre : Groupement C2EA Infralim, Larbre Ingénierie, AEC et VRD'EAU.

Il ajoute que l'estimation du marché est de 29 795 euros.

Sur les 4 offres, l'offre de la Société AEC a été détectée « anormalement basse » et après questionnement sur le détail des prix, la Société a retiré son offre.

Il indique que l'analyse des offres a été présentée en Commission Assainissement qui propose de retenir l'offre du groupement C2EA/Infralim pour un montant de 24 125 euros.

Alain BUJADOUX rappelle que ce diagnostic est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 60% et par le Conseil Départemental à hauteur de 20%.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché cité en objet au groupement C2EA/Infralim pour un montant de 24 125 € HT

MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU POSTE CHARGE DE MISSION GEMAPI – AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

René ROULLAND, Vice-Président, indique que par délibération n°2017-256, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour le financement du poste de chargé de mission GEMAPI au vu du plan de financement repris ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel 2018 (hors frais de fonctionnement)			
Dépenses		Recettes	
Salaires chargés 2018	30 000 €	Agence de l'Eau-Loire Bretagne (60 %)	18 000 €
		Conseil Départemental de La Creuse (10 %)	3 000 €
		Autofinancement CC CABHPM	9 000 €

L'Agence de l'Eau a confirmé qu'elle pouvait participer au financement de ce poste à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 40 000 euros pour le salaire chargé et 12 000 euros

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

pour les frais de fonctionnement.

Il ajoute que pour le Conseil Départemental, 10 % d'une dépense subventionnable de 40 000 euros pour le salaire chargé et 10 000 euros pour les frais de fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier le plan de financement, à savoir :

Plan de financement prévisionnel 2018			
Dépenses		Recettes	
Salaires chargés 2018	40 000 €	Agence de l'Eau-Loire Bretagne (60 %)	24 000 €
		Conseil Départemental de La Creuse (10 %)	4 000 €
		Autofinancement CC	12 000 €
Frais de fonctionnement	12 000 €	Agence de l'Eau-Loire Bretagne (60 %)	7 200 €
		Conseil Départemental de La Creuse (10 % d'un montant maximal de 10 000 €)	1 000 €
		Autofinancement CC	3 800 €

A l'interrogation de ce qui justifie l'augmentation du salaire chargé de 30 000 à 40 000 euros, René ROULLAND indique que la somme de 30 000 euros était insuffisante et que la somme de 40 000 euros correspond à un plafond. Cela reste un plan de financement prévisionnel avec une participation des communautés de communes du Pays de St Eloi et de la communauté d'agglomération de Montluçon.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier le plan de financement comme présenté ci-dessus

Présentation de Laure BULTHEEL, chargée de mission GEMAPI recrutée depuis le 1^{er} janvier 2018, au Conseil Communautaire.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

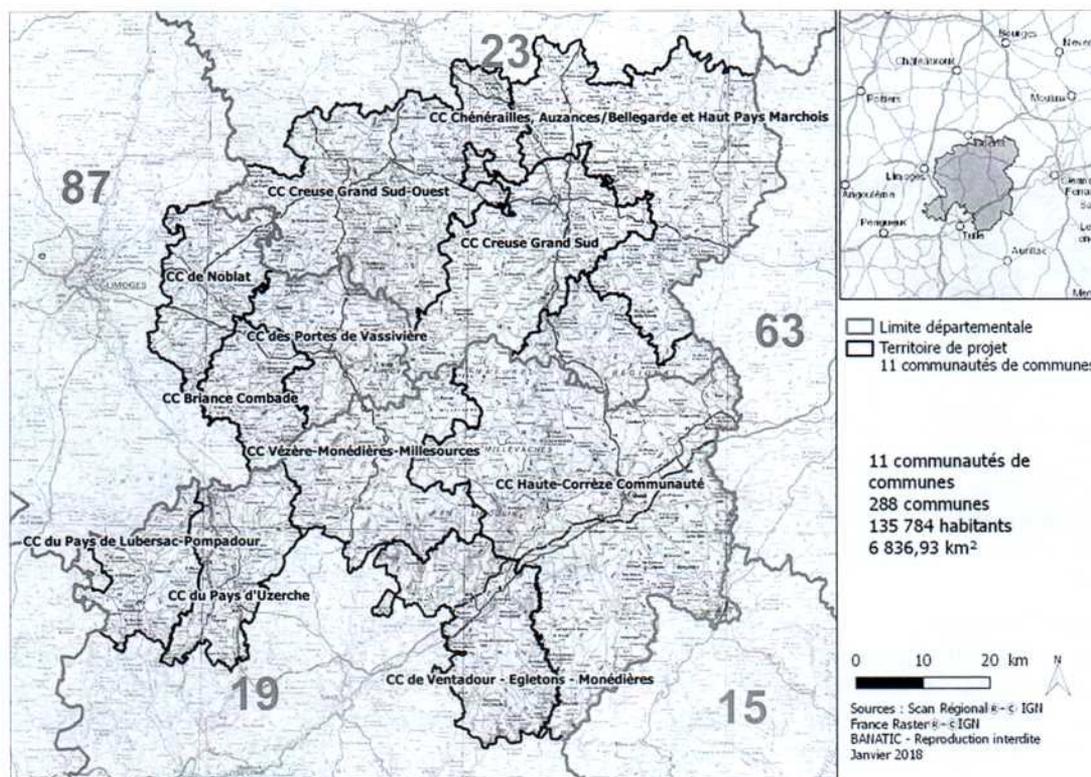
Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD, SEBENNE.

PARTICIPATION AU PROJET PORTE PAR LE PNR MILLEVACHES : OUTIL NUMERIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE RANDONNEE

Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente, présente la carte du territoire concerné par ce projet à savoir :

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS



Dans le cadre de sa nouvelle Charte de territoire, le PNR Millevalches en Limousin a la volonté de mettre en œuvre des projets écotouristiques structurants.

Depuis 2015, le Parc mobilise les structures partenaires concernées par la gestion et la promotion de la randonnée et des sports de nature sur son territoire et à sa périphérie (Communautés de Communes, ADRT, Pays/GAL, offices de tourisme...).

L'objectif principal de cette mobilisation est de parvenir à proposer et déployer à l'échelle de nos territoires une solution cartographique unique et mutualisée permettant de se doter d'une application SIG (Système d'Information Géographique) métier (gestion des sentiers de randonnée et points d'intérêts liés) et de promouvoir les itinéraires et espaces d'activités de pleine nature grâce à un portail Web et à une application mobile. L'ambition poursuivie est double : fournir aux habitants et visiteurs une information qualifiée et actualisée et se doter d'un outil de communication institutionnel moderne et évolutif.

Après plusieurs temps de présentation technique qui ont eu lieu entre juin et décembre 2016, ont été organisées au cours du printemps et de l'été 2017 des rencontres à l'échelle des territoires des GALs Leader et des EPCI afin que soient étudiées les pistes possibles de collaborations techniques et financières entre les partenaires potentiels du projet (le PNR, les Communautés de Communes, l'Agglomération de Tulle, les offices de tourisme, les stations sport nature, le Syndicat du Lac de Vassivière).

Cet outil moderne et évolutif devrait permettre une valorisation des chemins de randonnée par une information qualifiée et actualisée.

Ce projet est ouvert aux intercommunalités qui se situent en périphérie du PNR et dans ce cadre, il est proposé que la Communauté de Communes puisse participer à ce projet via une collaboration technique et financière.

Concernant le financement de ce projet, la clef de répartition retenue est la population légale au 1^{er} janvier 2016.

Pour la Communauté de Communes cela représenterait 10,633 % de la dépense globale prévisionnelle de 8 660,86 € sur les 3 années du projet à savoir :

- 4 194,96 € pour la partie fonctionnement,

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

- 4 465.90 € pour la partie investissement sous réserve de l'éligibilité LEADER

Ce projet devrait être finalisé pour la fin de l'année 2018.

Pour mettre en place ce projet, la Communauté de Communes doit également participer au groupement de commande pour la passation d'un marché relatif à la mise en place d'un outil numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée et que soit désigné un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger au sein de la commission MAPA.

La Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation de la consultation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **De participer à ce projet**
- **D'autoriser le Président à déposer tout dossier de demande de subvention portant sur ce projet et notamment concernant les aides LEADER**
- **D'autoriser la constitution d'un groupement de commande pour la passation du marché cité ci-dessus**
- **D'accepter que la Communauté de Communes Ventadour-Egletons-Monédières soit désignée comme coordonnateur du groupement de commande ainsi formé**
- **De désigner Madame Marie-Françoise VENTENAT comme membre titulaire et Monsieur René ROULLAND comme suppléant pour siéger au sein de la Commission MAPA**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DE CREUSE TOURISME DANS LE CADRE DE LA COMPETENCE TOURISME

Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Président, explique que dans le cadre de la structuration de la compétence tourisme, il est proposé de demander la mise à disposition d'un personnel de Creuse Tourisme pour une aide sur ce dossier. Les missions principales seront :

- Animation et comptes rendus de réunions,
- Structuration de l'accueil,
- Politique de tourisme sur les chemins de randonnée...

Le coût annuel de cette mise à disposition est provisionné à 8 900 € pour une journée (7 heures) de travail par semaine.

Le paiement se fera en fonction des heures réellement réalisées et au coût horaire chargé. Creuse Tourisme n'applique aucun frais supplémentaire.

Le Président précise que la commission tourisme et les sous commissions se réunissent très régulièrement et qu'un travail très conséquent est fourni sur cette compétence

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de demander à Creuse Tourisme la mise à disposition d'un personnel pour aider notre collectivité à structurer la Compétence Tourisme.

ADHESION AU SERVICE DE MISSION TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN CREUSE

Le Président explique que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, a créé un service de remplacement.

Il indique que l'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents titulaires ou contractuels, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre de Gestion en vue :

- Soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents en raison :
 - d'un congé annuel
 - d'un congé maladie
 - d'un congé maternité

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

- d'un congé parental
- de l'accomplissement du service national
- Soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité
- Soit de répondre à un besoin de tutorat ou d'expertise technique au sein du service administratif

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents du Centre de Gestion est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Creuse pour bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du service remplacement.

PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES DES COLLEGIENS RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Françoise SIMON, Vice-Présidente, indique que l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde avait délibéré pour participer aux voyages scolaires des collégiens sur son territoire (Délibération N°2015-13 du 15 janvier 2015).

Cette participation d'un montant de 35 euros était attribuée pour tous les voyages scolaires des élèves des collèges domiciliés sur le territoire de la 6ème à la 3ème, est versée après le séjour sur présentation des justificatifs de la présence des enfants au voyage scolaire.

Proposition de maintenir cette subvention d'un montant de 35 euros pour un seul voyage scolaire par année scolaire et pour un niveau choisi par l'établissement.

L'interrogation porte sur les établissements qui pourraient être éligibles à cette participation à savoir :

- Soit les collégiens de rattachement de notre territoire à savoir : Chénérailles, Auzances, Crocq, Aubusson, Felletin, Chambon sur Voueize.
- Soit l'ensemble des établissements recevant des collégiens domiciliés sur notre territoire.

Dans le 1^{er} cas la dépense est estimée entre 5 000 et 6 000 euros.

Ces participations n'existaient pas sur les anciennes Communautés de Communauté de Chénérailles et du Haut Pays Marchois.

Patrice MORANCAIS rappelle que les collèges ne sont pas une compétence de la Communauté de Communes et que les écoles ne le sont que pour l'ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde.

Le travail sur les comptes administratifs du budget principal ne montre pas d'excédent notable et il souhaite que la Communauté de Communes reste vigilante quant aux décisions prises ayant un impact financier.

Cette proposition n'est faite uniquement que pour cette année et sera revu annuellement en fonction des contraintes budgétaires.

Caroline Le Corre explique que les budgets concernant les voyages scolaires sont élaborés dès le début d'année scolaire et que si la décision de surseoir aux subventions est prise, il faudrait que les Collèges en soient informés le plus tôt possible.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **D'accorder une subvention de 35 euros par élève, pour un seul voyage scolaire par année scolaire et pour un niveau choisi par l'établissement uniquement pour les collèges de rattachement de notre territoire à savoir : Chénérailles, Auzances, Crocq, Aubusson, Felletin, Chambon sur Voueize.**

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX A, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A, ECHEVARNE, BONNAUD, LONGCHAMBON, NOVAIS, CHARLES, VIRGOULAY, ALLEYRAT, RAILLARD, MONTEIL, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, SOULEBOT, JARY, SCHMIDT, PLAS, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, TURPINAT, BUJADOUX H, SIDOUX, SAUVANET, BONDIEU, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à SIMON, BOYER à LE CORRE, VERDIER à ROBIN, RICHIN à PERRIER S, MICHON à ROULLAND, MATHIEU à VENTENAT, GENDRAUD à PEYRAUD, CHEFDEVILLE à PLAS.

Excusés : MM. POULAIN, PERRIER F, D'HULSTER, WELZER, BRUNET M, BARBAUD, TOURNAUD, SEBENNE.

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 1	CONTRE : 2
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

DEMANDE DE L'ASSOCIATION « URGENCE LIGNE POLT »

Le Président indique que l'Association « Urgence Ligne Polt » demande une participation financière aux collectivités pour participer à une étude permettant d'établir comment et à quelles conditions il était possible de gagner 30 minutes sur un trajet Limoges – Paris et 45 min de Paris à Toulouse, en préservant la desserte fine de nos territoires.

Le montant demandé de la participation est de 300 euros pour les Communautés de Communes de moins de 30 000 habitants.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, décide d'attribuer une participation d'un montant de 300 euros à l'association « Urgence Ligne Polt »

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 51
Pouvoirs : 8	Abstention : 1	CONTRE : 2
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Le Président ajoute que l'association demande également à la Communauté de Communes de prendre une motion soutenant leur demande à Madame la Ministre des Transports à savoir :

« PRIORITE A LA LIGNE POLT POUR LA LIVRAISON DES NOUVEAUX TRAINS.

L'Etat a décidé de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de trains neufs concernant les lignes TET qu'il a classé prioritaires et placées sous sa responsabilité. Le choix de ce matériel, que nous souhaitons adapter à une ligne de 712 km et si possible pouvant rouler à 220 km/h, doit s'effectuer au printemps 2018 pour de premières mises en service en 2022.

Pour une série de raisons objectives nous demandons que la priorité de ces premières livraisons soit accordée à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT).

POLT est la ligne :

- *La plus longue des lignes TET déclarées prioritaires par l'Etat, 712km.*
- *Qui dessert le plus grand nombre de territoires*
- *Qui dessert le plus grand nombre d'habitants*
- *Comprenant le plus de carrefours ferroviaires (6).*

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Depuis plusieurs années nos territoires ont subi des préjudices liés à différents abandons en matière ferroviaire, c'est pourquoi il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la demande, que Monsieur Le Président, va adresser à Madame la Ministre des Transports, d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison des premiers trains nouveaux et cela dès 2022 »

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre une motion soutenant cette demande

	Nombre de conseillers en exercice : 62	
Présents : 46	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoir : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

MOTION CONCERNANT LE MAINTIEN DE LA LIMITATION DE VITESSE A 90 KM/H POUR LES ROUTES SECONDAIRE

Valérie SIMONET propose à l'Assemblée la motion ci-dessous pour le maintien de la limitation de vitesse à 90 km/h.

« Le Conseil communautaire de la communauté de communes Chénérailles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, réuni le 14 février 2018,

- **Considérant** l'adoption en Comité Interministériel de Sécurité Routière du projet d'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes à deux voies sans séparation physique porté par le Premier Ministre;
- **Considérant** que, dans ce cadre, aucune concertation n'a été initiée avec les élus responsables des voiries ;
- **Considérant** que ce dispositif doit entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 2018 ;
- **Considérant** que la perte de 10 km/h pour les territoires du département les plus éloignés des voies rapides, ne fait qu'accroître leur enclavement ;
- **Considérant** que notre réseau routier est en grande partie calibré, au regard d'une limitation à 90Km/h et plus particulièrement, les principaux axes structurants traversant notre communauté de communes qui seront de ce fait encore marginalisés par rapport aux conditions de circulation de la RN 145 :
 - La RD 941 (Clermont-Ferrand/Limoges)
 - Les RD 990 - 992 (Axe Est-Limousin :Boussac /Ussel)

Le Conseil Communautaire :

- **Demande à l'Etat le retrait de la nouvelle limitation de vitesse de 80 km/h sur les routes départementales,**
- **Demande à l'Etat de laisser en place la limitation de vitesse à 90 km/h sur les routes départementales. »**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre cette motion concernant le maintien de la limitation de vitesse à 90 KM/H pour les routes secondaires

INFORMATION DIVERSES

Point sur la structuration de la compétence tourisme

Marie-Françoise VENTENAT, Vice-Présidente, présente le point de la structuration de la compétence tourisme.

L'année 2018 est une année transitoire et de pré-configuration.
Un gros travail est à réaliser sur la coordination des prestataires (chambres et tables d'hôtes).

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Contrairement à ce qui a été publié dans la presse locale, Marie-Françoise VENTENAT précise qu'il n'est aucunement prévu de supprimer les bureaux ou points d'accueil actuellement existants : Crocq, Auzances, Bellegarde, Chénéraillles, Mérinchal et Saint Georges Nigremont.

Une commission sera organisée courant mars afin de voir comment il est possible de structurer les points d'accueil, avec des postes itinérants.

Un poste saisonnier pourrait être créé, excepté sur la commune d'Auzances où un personnel actuellement salarié par le Syndicat d'Initiative d'Auzances pourrait être repris.

Marie-Françoise VENTENAT précise que l'évolution tend vers la création d'un office de tourisme intercommunal et des bureaux d'accueil.

Point sur le dossier de la Maison de Santé à Auzances

Valérie SIMONET, Vice-Présidente, indique que les professionnels de santé sont en cours d'installation, et que quelques détails restent encore à régler.

Elle ajoute que la Communauté de Communes a été contactée par un dentiste, qui pour des raisons financières (charges fiscales et sociales) souhaiterait s'installer sur notre territoire. En effet, nous sommes situés sur une zone sous dotée qui bénéficie d'exonérations fiscales et sociales.

Concernant l'espace dentaire, la Communauté de Communes est en attente de la proposition écrite de l'ancien dentiste d'Auzances pour la cession de son matériel d'occasion ainsi que le devis de remise en état du matériel.

Le Président indique que l'ouverture officielle aura lieu le 15 Février 2018 et que des baux seront signés ce soir avec l'ensemble des professionnels de santé. Il ajoute qu'une inauguration aura lieu lorsque l'installation sera terminée.

Valérie SIMONET, précise que suite à la rencontre avec le Député concernant le plan de revitalisation pour la Creuse, des pistes ont été évoquées pour attirer les professionnels de santé.

Elle ajoute que vendredi 2 Mars aura lieu une rencontre en sous-préfecture concernant le projet de Maison de Santé à Lavaveix Les Mines et l'installation des professionnels de santé sur notre territoire. Le Député propose également de tester le salariat des médecins.

Point sur le porteur de projet Auberge de Charron

Serge PERRIER, Vice-Président, indique que le porteur de projet annoncé pour la reprise de l'Auberge de Charron s'est désisté suite à des problèmes de santé.

Le nettoyage de l'auberge aura quand même lieu.

Il ajoute qu'une commission économie se déroulera d'ici 15 jours à 3 semaines.

Serge PERRIER précise que dans le cadre de la compétence développement économique, la Région Nouvelle Aquitaine impose aux Communauté de Communes l'élaboration un règlement d'intervention économique. Une rencontre a eu lieu sur ce dossier avec Monsieur LAFONT, Directeur de Projets au Pôle développement économique et environnemental de la Région Nouvelle Aquitaine – Site de Limoges.

Ce règlement devrait être proposé en Conseil Communautaire au mois de juin pour une validation par la Région au mois de septembre 2018.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

POINTS SUPPLEMENTAIRES

Intervention René ROULLAND

René ROULLAND informe l'Assemblée qu'il y a un T2 de disponible aux petites unités de vie de Crocq.

Il indique également que la Commission GEMAPI se réunira le Jeudi 22 Février 2018 à 20 heures à Chénéraillles et que la Commission DECHETS aura lieu le Vendredi 2 Mars également à Chénéraillles.

CONTRAT DE RURALITE

Le Président indique que les services de l'Etat, par courrier du 7 Février, sollicite la Communauté de Communes pour la programmation 2018 des projets inscrits au contrat de ruralité. Ils demandent de lister les opérations dont les travaux ont vocation à démarrer en 2018.

Il est spécifié que les dossiers de demande de subvention devront être transmis au stade « Avant-Projet Définitif ».

Il précise que les projets doivent être structurants, mais que l'enveloppe par territoire n'est pas encore communiquée. De nouveaux projets peuvent être intégrés au contrat de ruralité s'ils sont considérés comme structurant sur le territoire. Dans ce cas, un avenant au contrat de ruralité sera établi.

Le Président précise qu'un mail sera adressé à toutes les communes pour les relancer sur les dossiers qu'ils souhaitent proposer au titre de l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le Président annonce que les deux prochains Conseil Communautaire auront lieu les mercredis 21 Mars et 11 Avril dans l'après-midi.

2. Jean-Paul WELZER a transmis une question à la Communauté de Communes :
Quelle suite a été donnée au travail des élus transmis au Président de la République dans le cadre du plan de revitalisation pour la Creuse.

Valérie SIMONET répond qu'une personne a été nommée pour travailler avec les élus creusois sur ce dossier.

De plus, elle indique que vendredi prochain a lieu une rencontre avec le Directeur de l'agence numérique, les élus, DORSAL et le Conseil Départemental concernant le développement de la Fibre Optique.

3. Président propose qu'après le vote des budgets, une réunion soit organisée pour faire le bilan de la première année de fonctionnement de la Communauté de Communes.

4. Philippe MONTEIL fait part des problèmes qu'il rencontre avec la trésorerie de Gouzon et notamment des retards de paiements de factures.

Patrice MORANCAIS précise que les problèmes de la trésorerie de Gouzon viennent en partie du fait que le trésorier était en formation pendant les quatre premiers mois de son arrivée, à savoir de Septembre à Décembre. La DGFIP a été saisie par courrier de ces dysfonctionnements sur ce secteur. Ce courrier a été communiqué aux communes. Il précise que 17 suppressions de postes ont eu lieu en 2018 en Creuse.

5. Philippe MONTEIL revient sur le projet Eolien et souhaite connaître la position de la Communauté de Communes concernant la compensation financière reversée à la commune.

Jean-Jacques BIGOURET rappelle l'information communiquée en matière de fiscalité et précise que la seule possibilité est d'agir sur les attributions de compensation, ce qui pourra se faire lors de la CLECT dans le cadre d'une procédure de dérogation libre.

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION

Pour la signature des marchés publics et leurs avenants (au-dessus de 25 000 €)

DOSSIER TRAVAUX MAISON DE SANTE A AUZANCES

Signature de l'avenant n°1 du lot n°8 Revêtement de sol souple - Faïence concernant les travaux « Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Auzances »

Entreprise titulaire du marché : SANCHEZ BOUCHARDY

Montant initial du marché : 56 815.48 € HT
Montant de l'avenant n°1 : - 5 557.50 € HT
Nouveau montant de marché : 51 257.98 € HT
Ecart introduit par l'avenant : 9.78 %

Signature de l'avenant n°2 du lot n°9 Peinture revêtements muraux concernant les travaux « Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Auzances »

Entreprise titulaire du marché : SANCHEZ BOUCHARDY

Montant initial du marché : 51 156.41 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 600.00 € HT
Montant de l'avenant n°2 : - 416.40 € HT
Nouveau montant de marché : 51 340.01 € HT
Ecart introduit par l'avenant : 0.36 %

Signature de l'avenant n°2 du lot n°12 Plomberie Sanitaire concernant les travaux « Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Auzances »

Entreprise titulaire du marché : ENTREPRISE GENDRAUD

Montant initial du marché : 37 789.70 € HT
Montant de l'avenant n°1 : 673.32 € HT
Montant de l'avenant n°2 : 3 276.27 € HT
Nouveau montant de marché : 41 739.29 € HT
Ecart introduit par l'avenant : 10.45 %

DOSSIER TIERS LIEU STATION DES SERVICES A AUZANCES

Signature du marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier pour a mise en place d'un tiers-lieu à Auzances

Entreprise titulaire du marché : Groupement d'entreprises

Mandataire du groupement : Eric COLLET - Architecte

Montant initial du marché : 26 850 € HT
Taux de rémunération : 8.95% sur une enveloppe prévisionnelle de travaux de 300 000 € HT

Communauté de Communes

CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Pour la signature de conventions de portée générale lorsque les crédits sont inscrits au budget

- Signature convention CDG 23 (utilisation locaux pour visite médicale)

Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux à usage exclusif de visites médicales pour le médecin de prévention des agents des collectivités affiliées au CDG.
Cette convention est signée pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2017.

La séance est levée à 17h30

Vu, le secrétaire de séance

Vu, le Président

Alain BUJADOUX



Pierre DESARMENIEN



CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS
Mairie de l'Étang
23200 AUZANCES
Tél. : 05 55 67 04 99
Fax : 05 55 63 01 01